



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT
RÈGLEMENT NUMÉRO 383-1-2015

*Municipalité
de St-Norbert*

**RÈGLEMENT 383-1-2015 MODIFIANT AU RÈGLEMENT MUNICIPAL
NO 135 INTITULÉ RÈGLEMENT ADMINISTRATIF**

CONSIDÉRANT que le conseil désire amender le règlement administratif numéro 135;

CONSIDÉRANT que les pouvoirs conférés à la municipalité de Saint-Norbert par les dispositions du paragraphe 4.1 de l'article 113 et les suivants de la loi de l'aménagement et de l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par monsieur Jocelyn Denis;

Appuyé par madame Lise L'Heureux;

Le maire demande le vote

RÉSOLU à L'unanimité

Que le règlement portant le numéro 383-1-2015, soit adopté pour valoir à toutes fins que de droit, et ledit conseil ordonne, statue et décrète ce qui suit :

Article 1 Le but du présent règlement est la modification du tarif des permis et certificats pour les installations sanitaires.

Article 2 L'alinéa correspondant à «Installation d'une fosse septique \$75.00» se trouvant à l'article 3.2.2 du règlement administratif no 135 intitulé : « Règlement administratif no 135 » est remplacé par l'alinéa suivant :

- Installation sanitaire \$25.00

Article 3 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Guy Paradis, Maire
trésorière

Lucie Poulette, Directrice générale secrétaire-

Avis de motion : 13 octobre 2015

Adoption : 9 novembre 2015

Affichage : 10 novembre 2015

Guy paradis
Maire

Lucie Poulette
Directrice générale
Secrétaire-trésorière